

États financiers

Administration portuaire de Halifax

31 décembre 2011



Halifax Port Authority

PO Box 336, Halifax, Nova Scotia B3J 2P6

Administration portuaire de Halifax

CP 336, Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 2P6

T 902.426.8222

F 902.426.7335

www.portofhalifax.ca

ISO 14001:2004 1040847

Canada 



Message de la présidente-directrice générale Administration portuaire d'Halifax – Coup d'œil sur 2011

Plus de 15 000 familles néo-écossaises comptent sur le port comme moyen de subsistance. Et dans un contexte de mondialisation croissante, les entreprises de la Nouvelle-Écosse et du Canada atlantique dépendent aussi de notre port pour rester en contact.

L'Administration portuaire d'Halifax, en collaboration avec le secteur privé, a investi considérablement dans tous les aspects de l'infrastructure portuaire. Ces investissements ont placé notre port en position de concurrence et de force dans le marché mondial d'aujourd'hui et de demain.

Les activités de notre port sont très diversifiées, et le fret est au cœur de notre activité locale. Deux projets clés étaient en cours en 2011 : les projets de porte d'entrée au terminal à conteneurs du côté sud et aux terminaux Richmond. Ces deux projets sont cruciaux pour permettre au port d'Halifax d'accueillir de plus gros porte-conteneurs et d'accroître ses activités de marchandises générales. Le prolongement du quai au terminal à conteneurs du côté sud est terminé, et deux navires peuvent maintenant y accoster bout à bout. La prochaine série de changements au terminal vise à améliorer l'efficacité de la circulation des camions. Ces deux projets sont des éléments clés de la compétitivité du port.

Le secteur des marchandises générales présente un grand potentiel, et l'agrandissement des installations aux terminaux Richmond permettra l'expansion de ce secteur d'activité.

Je tiens à remercier le gouvernement du Canada pour son engagement à contribuer à la porte d'entrée de l'Atlantique en assurant le financement conjoint de ces projets. Le port d'Halifax est bien placé pour manutentionner des marchandises variées dans une économie croissante de « gros navires ».

L'Administration du port d'Halifax maintient sa bonne position financière, qui lui permet de réinvestir constamment dans les infrastructures physiques et dans ses clients. En 2011, pour la cinquième année consécutive, nous avons conservé une cote de solvabilité élevée de A, avec une perspective stable.

Au nom de l'Administration portuaire d'Halifax, je tiens à remercier sincèrement tous nos partenaires pour leur collaboration et leur travail en vue de favoriser l'avancement du Port d'Halifax comme porte d'entrée en Amérique du Nord.

Avec mes salutations les meilleures,

Karen Oldfield
La présidente-directrice générale,
Administration portuaire d'Halifax

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1
Comptes de résultat	2
États du résultat global	2
États de la situation financière	3
États des variations des capitaux propres du Canada	4
Tableaux des flux de trésorerie	5
Notes	6 – 31

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Bureau 1100
2000, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3K1

Téléphone : 902 421-1734
Télécopieur : 902 420-1068
Site Web : www.GrantThornton.ca

À l'honorable Denis Lebel

**Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de
l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Administration portuaire de Halifax** (l'« Administration portuaire »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010, et les comptes de résultat, les états du résultat global et des variations des capitaux propres du Canada et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire aux 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière.



Halifax, Canada
Le 7 mars 2012

Comptables agréés

Administration portuaire de Halifax

Comptes de résultat

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2011	2010
Produits opérationnels		
Produits portuaires	<u>29 642 \$</u>	<u>28 840 \$</u>
Charges		
Salaires et avantages	6 712	6 331
Entretien et réparations	837	871
Honoraires professionnels et honoraires de consultation	701	565
Autres charges opérationnelles et administratives (note 5)	<u>6 877</u>	<u>7 028</u>
	<u>15 127</u>	<u>14 795</u>
Résultat opérationnel avant les autres produits et charges	<u>14 515</u>	<u>14 045</u>
Autres produits et charges		
Amortissement (note 8)	7 119	7 159
Frais sur les produits bruts (note 6)	1 178	1 145
Produits financiers, montant net	(283)	(45)
Autres produits	–	(80)
	<u>8 014</u>	<u>8 179</u>
Résultat net	<u>6 501 \$</u>	<u>5 866 \$</u>

Voir les notes.

Administration portuaire de Halifax

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2011	2010
Résultat net	6 501 \$	5 866 \$
Perte actuarielle sur les régimes à prestations définies (note 14)	<u>(3 671)</u>	<u>(1 405)</u>
Total du résultat global	<u>2 830 \$</u>	<u>4 461 \$</u>

Voir les notes.

Administration portuaire de Halifax

États de la situation financière

31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

2011

2010

1^{er} janvier 2010

Actifs

Courants

Trésorerie et équivalents de trésorerie	343 \$	892 \$	19 \$
Créances (note 7)	6 656	7 103	3 546
Charges payées d'avance	819	592	530
Actif financier dérivé	—	—	44
	<u>7 818</u>	<u>8 587</u>	<u>4 139</u>

Non courants

Créances	3 598	3 357	1 676
Autres actifs	342	—	—
Immobilisations corporelles (note 8)	167 242	154 205	150 019
	<u>179 000 \$</u>	<u>166 149 \$</u>	<u>155 834 \$</u>

Passifs et capitaux propres du Canada

Courants

Dette bancaire (note 11)	12 068 \$	4 618 \$	5 840 \$
Dettes et charges à payer	11 559	11 707	6 829
Provisions (note 13)	2 074	2 074	2 074
Produits différés	1 065	1 068	1 063
	<u>26 766</u>	<u>19 467</u>	<u>15 806</u>

Non courants

Obligation au titre des avantages du personnel (note 14)	5 551	2 047	1 014
Produits différés	3 344	4 126	2 966
	<u>35 661</u>	<u>25 640</u>	<u>19 786</u>

Capitaux propres du Canada

Capital d'apport	50 857	50 857	50 857
Résultats non distribués	92 482	89 652	85 191
	<u>143 339</u>	<u>140 509</u>	<u>136 048</u>
	<u>179 000 \$</u>	<u>166 149 \$</u>	<u>155 834 \$</u>

Approuvé par le conseil,

Signé



Signé



Voir les notes. Les notes figurant aux pages 6 à 31 ont été approuvées par le conseil d'administration le 7 mars 2012 et ont été signées en son nom.

Administration portuaire de Halifax

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

2011

2010

Activités opérationnelles

Résultat net	6 501 \$	5 866 \$
Variation de la juste valeur de l'actif dérivé	–	44
Amortissement et autres ajustements	7 462	7 681
Obligations au titre des avantages du personnel	(167)	(372)
Autres actifs	(342)	–
Variation nette du fonds de roulement (note 15)	(358)	4 962

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

13 096 18 181

Activités de financement

Produits des subventions pour des infrastructures	<u>12 273</u>	<u>4 253</u>
---	---------------	--------------

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

12 273 4 253

Activités d'investissement

Acquisition d'immobilisations corporelles	(33 461)	(18 832)
Prêts	334	(96)
Créances non courantes	(241)	(1 681)

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

(33 368) (20 609)

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

(7 999) 2 095

Dette bancaire, à l'ouverture

(3 726) (5 821)

Dette bancaire, à la clôture

(11 725) \$ (3 726) \$

Voir les notes.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

1. Nature des activités

L'Administration portuaire de Halifax (l'« Administration portuaire ») a été établie le 1^{er} mars 1999 en application de la *Loi maritime du Canada*. Elle est la continuation de l'ancienne société Halifax Port Corporation. Son siège social se situe au 1215, Marginal Road, Halifax (Nouvelle-Écosse), B3J 2P6, Canada.

L'Administration portuaire est gérée par un conseil d'administration composé d'au plus sept membres. L'Administration portuaire exerce ses activités sur une base commerciale et a pour mandat d'être financièrement autonome. L'Administration portuaire administre le port de Halifax et les immeubles fédéraux dont elle est responsable et possède d'autres immobilisations corporelles, comme il est décrit à la note 8 des états financiers.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation de ces états financiers figurent ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés, sauf indication contraire. Les présents documents sont les premiers états financiers annuels de l'Administration portuaire préparés conformément aux IFRS.

La note 17 présente l'incidence de la transition des principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») aux IFRS au 1^{er} janvier 2010 (la date de transition) sur les états déjà publiés de la situation financière, des résultats, du résultat global et le tableau des flux de trésorerie de l'Administration portuaire.

La publication des états financiers a été approuvée par le conseil d'administration le 7 mars 2012.

Mode de présentation

Les états financiers sont libellés en dollars canadiens, arrondis au millier le plus près. Les états financiers sont présentés conformément à l'International Accounting Standards 1 (IAS 1), *Présentation des états financiers*.

Aux termes de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, l'Administration portuaire présente trois états de la situation financière dans ses premiers états financiers IFRS. Pour les périodes subséquentes, l'Administration portuaire présentera deux périodes comparatives pour l'état de la situation financière lorsqu'elle : i) procède à l'application rétrospective d'une méthode comptable, ii) effectue un retraitement rétrospectif dans ses états financiers, ou iii) reclasse des éléments dans ses états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Créances

Les créances clients et produits à recevoir sont des montants à recevoir des clients dans le cours normal des activités dont le paiement est exigible dans un délai de un an ou moins. Les créances clients et produits à recevoir sont classés dans les actifs courants. Les créances non courantes comprennent des avances portant intérêt et des avances sans intérêt qui sont encaissables en fonction de la durée de leurs contrats de location. Les montants à recevoir au cours des douze prochains mois sont classés dans les actifs courants.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Créances (suite)

Les créances clients et produits à recevoir, y compris les créances non courantes, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur; ils sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués des provisions pour créances douteuses. Les produits d'intérêts comptabilisés au cours de la période sont inscrits à titre de produits financiers dans le compte de résultat. L'Administration portuaire comptabilise une correction de valeur pour créances douteuses lorsque le recouvrement est estimé douteux conformément à ses politiques de crédit et de recouvrement. Les corrections de valeur pour créances douteuses sont portées en diminution du résultat durant la période au cours de laquelle la correction de valeur est déterminée. Les comptes qui sont considérés comme douteux et dont le recouvrement ultime est peu probable sont radiés.

Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont comptabilisés lorsque le montant des produits peut être évalué de façon raisonnable et que leur recouvrement est probable, et lorsqu'il est probable que les avantages économiques liés à la transaction iront à l'Administration portuaire pour chacun des divers flux de rentrées. Les montants comptabilisés et classés à titre de produits portuaires dans le cours normal des activités de l'Administration portuaire comprennent les éléments suivants :

a) *Contrats de location*

Les paiements au titre de la location sont comptabilisés sur une base linéaire sur toute la durée du contrat de location. La partie des produits non acquis des contrats de location reçus au cours de la période est classée dans les produits différés. Les produits différés qui seront acquis et comptabilisés au cours des douze prochains mois sont classés dans les passifs courants.

b) *Frais imputés aux navires, fret et tarifs perçus auprès des passagers*

Les produits tirés des frais imputés aux navires, du fret et des tarifs perçus auprès des passagers sont comptabilisés lorsque les services sont quasi rendus.

Les autres produits comprennent des éléments non récurrents qui ne sont pas directement liés aux activités de l'Administration portuaire ou au cours normal des activités. Les produits financiers et les charges financières comprennent les intérêts sur les prêts, les revenus de placement et les charges d'intérêts sur les emprunts non inscrits à l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immeubles fédéraux comprennent les terrains, les travaux de dragage, les structures d'amarrage, les immeubles, les améliorations locatives, les services publics, les routes et revêtements, le matériel et outillage, ainsi que les projets en cours de construction. Les immeubles fédéraux sont comptabilisés au coût historique diminué de l'amortissement et de toute perte de valeur. Les immeubles fédéraux sont la propriété du gouvernement fédéral et sont gérés et exploités par l'Administration portuaire à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour certaines activités établies dans la *Loi maritime du Canada*. L'Administration portuaire ne peut grever d'une hypothèque ou donner en nantissement des terrains fédéraux, à l'exclusion des immeubles et des structures. L'Administration portuaire est responsable de l'exécution des travaux d'entretien, de rénovation et de remplacement nécessaires des immeubles fédéraux qu'elle gère.

Les autres immobilisations corporelles de l'Administration portuaire sont constituées de terrains, d'immeubles, d'améliorations locatives, de services publics, de routes et revêtements, de matériel et outillage, de mobilier et matériel de bureau, ainsi que de projets en cours de construction. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué de l'amortissement et de toute perte de valeur.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Le coût historique des immeubles fédéraux et des autres immobilisations corporelles inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction des éléments, y compris les coûts d'emprunt relatifs à l'acquisition ou à la construction. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou sont comptabilisés à titre d'actif séparé, le cas échéant, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'élément aillent à l'Administration portuaire et lorsque le coût de l'élément pourra être évalué de façon fiable. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif au cours de la période nécessaire à l'achèvement ou à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation prévue. Un actif qualifié répond à cette définition lorsque l'Administration portuaire prend au moins six mois pour le terminer. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les charges financières du compte de résultat durant la période au cours de laquelle ils sont engagés. Le montant des intérêts inscrits à l'actif des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'élève à 269 \$ (100 \$ en 2010).

La valeur comptable des immobilisations remplacées est décomptabilisée à mesure que les coûts sont engagés. Tous les montants liés à l'entretien et aux réparations sont comptabilisés dans le résultat durant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les terrains et les travaux de dragage ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est calculé selon le mode de l'amortissement linéaire, commençant lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, au moyen de taux fondés sur la durée d'utilité estimée des actifs. L'amortissement des améliorations locatives repose sur la durée des contrats de location connexes. Aucun amortissement n'est comptabilisé dans l'année de la cession. Les taux d'amortissement fondés sur la durée d'utilité estimée des actifs sont les suivants :

Actif	Taux
<i>Immeubles fédéraux</i>	
Structures d'amarrage	1,3 – 10 %
Immeubles	2,5 – 10 %
Services publics	2,0 – 10 %
Routes et revêtements	2,5 – 20 %
Matériel et outillage	5 – 100 %
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	
Immeuble	2,5 – 10 %
Services publics	2,0 – 10 %
Routes et revêtements	2,5 – 20 %
Matériel et outillage	5 – 100 %
Mobilier et matériel de bureau	20 – 100 %

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont examinées, et ajustées au besoin, à la clôture de chaque période de présentation. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles correspondent à la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'actif; ils sont comptabilisés en résultat net dans la section des autres produits et charges.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Subventions pour des infrastructures

Les subventions sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il est raisonnablement sûr que la subvention sera obtenue et que l'Administration portuaire satisfera à toutes les conditions qui s'y rattachent. Les subventions pour des infrastructures liées aux immobilisations corporelles sont déduites du coût de ces immobilisations corporelles et l'amortissement est comptabilisé sur la base de leur montant net.

Dépréciation d'actifs non courants et non financiers

Les actifs non courants et non financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes, ou des unités génératrices de trésorerie (UGT). Si l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants d'autres actifs, l'Administration portuaire estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif. Lorsque selon l'estimation, la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à la valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en charges dans le compte de résultat. Une perte de valeur fait l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable de l'actif (ou l'UGT) excède sa valeur comptable.

Monnaie étrangère

Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à chaque date de clôture. Les profits ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le profit pour la période. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le cours de change moyen pour la période.

Contrats de location

Un contrat de location est une entente selon laquelle l'Administration portuaire, le bailleur, accorde au preneur, pour une période convenue et moyennant un paiement ou une série de paiements, le droit d'utilisation d'un actif, habituellement un terrain et des immeubles. Les contrats de location pour lesquels une importante partie des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par l'Administration portuaire sont classés comme un contrat de location simple. Les loyers exigibles aux termes du contrat de location simple sont comptabilisés selon le mode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location. Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement s'ils ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Au 31 décembre 2011, l'Administration portuaire n'avait conclu aucun contrat de location-financement.

Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation d'un contrat de location s'ajoutent à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés selon le mode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Paiements en remplacement d'impôts

Les paiements font l'objet d'une estimation par l'Administration portuaire en vertu de la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*. Les charges à payer sont réévaluées chaque année et les charges, le cas échéant, sont comptabilisées dans les états financiers de la période considérée selon la meilleure information disponible.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'Administration portuaire a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement passé, qu'il est probable que l'Administration portuaire soit tenue de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes entourant l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée selon les flux de trésorerie estimés pour régler l'obligation actuelle pour une période se terminant dans plus de un an, la valeur comptable de cette obligation correspond à la valeur actuelle de ces flux de trésorerie, lorsque la valeur temps de l'argent est significative. Lorsqu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision devraient être remboursées par un tiers, la créance est comptabilisée à titre d'actif s'il est virtuellement assuré que le remboursement sera reçu et que le montant de la créance peut être évalué de façon fiable. Les provisions reflètent la meilleure estimation de l'Administration portuaire à la date de présentation de l'information financière. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures.

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré déficitaire lorsque l'Administration portuaire a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'Administration portuaire devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le contrôle sur les droits contractuels relatifs aux flux de trésorerie et les avantages inhérents à l'actif financier sont transférés et (ou) lorsque la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété ont été donnés à un tiers. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations précisées au contrat sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. La direction de l'Administration portuaire classe ses instruments financiers dans diverses catégories, tel qu'il est présenté à la note 10.

Avantages du personnel

L'Administration portuaire constate annuellement dans ses comptes une estimation des charges à payer pour les prestations de retraite et autres avantages du personnel, y compris les droits à des paiements forfaitaires à titre d'indemnités de départ (ou prestations de retraite) et les indemnités autoassurées pour accidents du travail, payables aux salariés dans les années à venir conformément à ses conventions collectives ou à ses politiques.

Prestations de retraite

L'Administration portuaire fournit des avantages postérieurs à l'emploi au moyen de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Le coût des prestations de retraite à l'égard du régime de retraite à cotisations définies est passé en charges lorsque les salariés actifs sont rémunérés.

Les régimes à prestations définies dont l'Administration portuaire est le promoteur déterminent le montant que recevra un membre du personnel à titre de prestations de retraite en fonction de la durée du service et des niveaux de rémunération. L'Administration portuaire conserve les obligations relatives aux régimes à cotisations définies même lorsque des actifs destinés à la capitalisation des régimes ont été mis de côté.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Prestations de retraite (suite)

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière relativement aux régimes à cotisations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de la période de présentation, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, compte tenu des ajustements liés aux coûts des services passés non comptabilisés.

La direction estime annuellement l'obligation au titre des prestations définies avec l'aide d'un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies fait appel à des estimations quant à l'inflation, aux tendances relatives aux coûts des soins médicaux, à la mortalité et aux niveaux de rémunération prévus. Le facteur d'actualisation utilisé pour calculer la valeur des flux de trésorerie futurs estimés est déterminé en fonction d'obligations de sociétés de première qualité libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées et ayant des échéances qui se rapprochent de celles de l'obligation au titre des prestations de retraite connexe.

Les écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat net, à moins que les modifications apportées au régime de retraite soient conditionnelles au maintien en service des membres du personnel pendant une certaine période (la période d'acquisition des droits), auquel cas les coûts des services passés seraient amortis selon le mode de l'amortissement linéaire sur la durée de la période d'acquisition des droits.

Les intérêts relatifs aux obligations au titre des régimes de retraite et le rendement des actifs du régime sont compris dans les salaires et avantages du compte de résultat.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme comprennent les droits à des paiements forfaitaires à titre d'indemnités de départ (ou prestations de retraite) et les obligations autoassurées au titre des indemnités pour accidents du travail, payables aux membres du personnel de l'Administration portuaire lors de leur départ à la retraite.

Les droits aux paiements forfaitaires sont comptabilisés de manière uniforme à titre de régimes à prestations déterminées de l'Administration portuaire tel qu'il a été mentionné ci-dessus, mais ils ne sont pas déterminés de façon actuarielle. Les indemnités autoassurées pour accidents du travail et les autres avantages sont comptabilisés lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit, puisque le niveau de prestation ne varie pas en fonction des années de service, et sont déterminés par la direction avec l'aide d'un actuaire indépendant. Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière relativement aux autres avantages à long terme représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de la période de présentation. Les autres avantages à long terme ne sont pas capitalisés. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations et jugements comptables critiques

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges de l'exercice de présentation. Les estimations et les jugements significatifs de l'Administration portuaire font l'objet d'une évaluation continue et sont fondés sur les résultats passés, les connaissances des événements et de la conjoncture en cours et d'autres facteurs qui sont jugés raisonnables selon les circonstances, y compris des prévisions relativement aux événements futurs. Par définition, les estimations comptables correspondront rarement aux résultats réels connexes; les résultats réels pourraient en fin de compte différer de ces estimations.

Les estimations et jugements critiques qui comportent un risque d'ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs incluent les estimations des durées d'utilité en vue de l'amortissement des immobilisations corporelles, l'évaluation des prestations de retraite et des prestations au titre des avantages du personnel, les estimations des provisions dont le montant ou le moment du règlement sont incertains et les évaluations des actifs financiers (p. ex. créances) relativement aux pertes de valeur.

3. Normes comptables futures

Évaluation de la juste valeur

Le 12 mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Cette norme définit la juste valeur, prescrit un cadre unique pour les évaluations à la juste valeur en vertu des IFRS et précise les informations qui doivent être fournies à l'égard de ces évaluations. L'IFRS 13 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et son adoption anticipée est autorisée. L'Administration portuaire évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme sur ses états financiers.

Avantages du personnel

Le 16 juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 19, *Avantages du personnel*, de façon à éliminer l'option de différer les profits et les pertes, à fournir des directives plus précises concernant l'évaluation des actifs des régimes et les obligations au titre des régimes à prestations définies, à simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant des régimes à prestations définies et à exiger la présentation de nouvelles informations sur les régimes à prestations définies. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'Administration portuaire évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications sur ses états financiers.

Présentation des états financiers

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces modifications resserrent les exigences de présentation des autres éléments du résultat global (AÉRG) dans les états financiers, principalement en exigeant que les composantes des AÉRG qui se rapportent aux éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultat soient présentées séparément de celles qui se rapportent aux éléments qui demeurent dans les capitaux propres. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. L'Administration portuaire évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications sur ses états financiers.

Instruments financiers – Informations à fournir

Le 7 octobre 2010, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui viennent étoffer les informations que les entités doivent fournir au sujet des transactions donnant lieu à des transferts d'actifs financiers. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011. L'Administration portuaire évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications sur ses informations à fournir relatives aux états financiers.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

3. Normes comptables futures (suite)

Instruments financiers

L'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera éventuellement l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Le projet de remplacement de l'IAS 39, qui s'effectuera en trois étapes, a pour but d'améliorer et de simplifier la présentation des instruments financiers. La publication de l'IFRS 9, en novembre 2009, a marqué la première étape du projet, qui fournit des directives sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. Cette norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013. L'Administration portuaire évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme sur ses états financiers.

Exposé-sondage sur les contrats de location

En août 2010, l'IASB et le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis ont publié conjointement un exposé-sondage sur la comptabilisation des contrats de location. Un deuxième exposé-sondage devrait être publié aux fins de commentaires au cours du deuxième trimestre de 2012. La nouvelle norme de comptabilisation des contrats de location propose une approche fondée sur le principe que tout contrat de location donne lieu à des obligations au titre des loyers futurs et à des actifs qui devraient être comptabilisés dans l'état de la situation financière de l'entité. L'approche proposée vise à s'assurer que les contrats de location sont comptabilisés de la même façon dans tous les pays, secteurs et industries. L'Administration portuaire continue de surveiller et d'évaluer l'incidence potentielle des nouvelles normes; elle estime toutefois que l'adoption des directives proposées aura une incidence considérable sur son état de la situation financière.

4. Changements d'estimations comptables

Au cours de l'exercice, l'Administration portuaire a révisé l'estimation servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation de ses régimes à prestations définies, selon les directives publiées par l'Institut canadien des actuaires. Auparavant, l'Administration portuaire estimait le taux d'actualisation, avec l'aide de son actuaire indépendant, en utilisant les obligations de société disponibles ayant une échéance supérieure à 15 ans, pour ensuite effectuer une extrapolation sur la période prévue de versement des prestations. Selon la nouvelle approche, des obligations provinciales canadiennes de catégorie AA assorties d'une prime de risque de crédit supplémentaire seront utilisées afin de déterminer le taux d'actualisation approprié pour une échéance prévue supérieure à 10 ans. Les changements d'estimations comptables ont été comptabilisés pour l'exercice considéré sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs. Le changement d'estimation comptable a réduit les AÉRG de 2 100 \$.

5. Autres charges opérationnelles et administratives

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Sécurité et autres services	2 835 \$	2 806 \$
Paiements en remplacement d'impôts	1 072	1 057
Frais de développement liés aux projets	414	529
Carburant, pétrole et électricité	667	731
Cotisations versées aux associations	459	334
Frais de déplacement et de représentation	566	595
Publicité et promotion	363	347
Autres charges	501	629
	<u>6 877 \$</u>	<u>7 028 \$</u>

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

6. Frais sur les produits bruts

Pour le maintien en vigueur de ses lettres patentes, l'Administration portuaire est tenue de payer annuellement au ministre des Transports des frais sur les produits bruts, calculés comme suit :

Produits bruts	Frais
Jusqu'à 10 000 \$	2 %
Sur les 10 000 \$ suivants	4 %
Sur les 40 000 \$ suivants	6 %
Sur les 10 000 \$ suivants	4 %
Plus de 70 000 \$	2 %

7. Créances

	2011	2010
Subventions pour des infrastructures	3 365 \$	2 676 \$
Créances clients et produits à recevoir	3 076	3 878
Prêts	215	549
	6 656 \$	7 103 \$

8. Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles relatives aux immeubles fédéraux combinées aux autres immobilisations corporelles de l'Administration portuaire au 31 décembre :

	Coût	Cumul des amortissements	2011 Valeur comptable nette	2010 Valeur comptable nette
Terrain	30 646 \$	– \$	30 646 \$	30 569 \$
Travaux de dragage	18 591	5 606	12 985	13 022
Structures d'amarrage	52 023	33 152	18 871	13 347
Immeubles	63 735	23 592	40 143	39 473
Améliorations locatives	2 044	954	1 090	717
Services publics	38 020	16 071	21 949	22 393
Routes et revêtements	44 305	26 301	18 004	17 345
Matériel et outillage	24 463	18 229	6 234	6 555
Mobilier et matériel de bureau	7 787	6 578	1 209	1 519
Projets en cours de construction	16 111	–	16 111	9 265
	297 725 \$	130 483 \$	167 242 \$	154 205 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles, y compris la répartition entre les immeubles fédéraux et les autres immobilisations corporelles, pour l'exercice considéré et le précédent.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles (suite)

Immeubles fédéraux

	Terrain	Travaux de dragage	Structures d'amarrage	Immeubles	Améliorations locatives	Services publics	Routes et revêtements	Matériel et outillage	Projets en cours de construction	Total
Solde d'ouverture										
1^{er} janvier 2011										
Coût	25 598 \$	18 591 \$	46 004 \$	55 612 \$	868 \$	35 314 \$	38 151 \$	500 \$	9 024 \$	229 662 \$
Cumul des amortissements	-	(5 606)	(32 620)	(21 535)	(353)	(14 330)	(23 375)	(50)	-	(97 869)
Valeur comptable nette	25 598 \$	12 985 \$	13 384 \$	34 077 \$	515 \$	20 984 \$	14 776 \$	450 \$	9 024 \$	131 793 \$
Acquisitions ¹	77 \$	- \$	6 019 \$	1 968 \$	537 \$	1 031 \$	2 253 \$	16 \$	6 866 \$	18 767 \$
Amortissement	-	-	(532)	(1 228)	(120)	(1 396)	(1 339)	(26)	-	(4 641)
Solde de clôture										
31 décembre 2011										
Coût	25 675 \$	18 591 \$	52 023 \$	57 580 \$	1 405 \$	36 345 \$	40 404 \$	516 \$	15 890 \$	248 429 \$
Cumul des amortissements	-	(5 606)	(33 152)	(22 763)	(473)	(15 726)	(24 714)	(76)	-	(102 510)
Valeur comptable nette	25 675 \$	12 985 \$	18 871 \$	34 817 \$	932 \$	20 619 \$	15 690 \$	440 \$	15 890 \$	145 919 \$

¹ Les acquisitions sont présentées au coût, après les subventions et les transferts entre les regroupements aux fins de présentation dans les états financiers.

Solde d'ouverture

1^{er} janvier 2010

Coût	25 598 \$	18 430 \$	45 971 \$	53 790 \$	844 \$	34 294 \$	36 859 \$	500 \$	2 736 \$	219 022 \$
Cumul des amortissements	-	(5 606)	(32 154)	(20 419)	(262)	(12 971)	(22 114)	(25)	-	(93 551)
Valeur comptable nette	25 598 \$	12 824 \$	13 817 \$	33 371 \$	582 \$	21 323 \$	14 745 \$	475 \$	2 736 \$	125 471 \$
Acquisitions ¹	- \$	161 \$	33 \$	1 822 \$	24 \$	1 020 \$	1 292 \$	- \$	6 288 \$	10 640 \$
Amortissement	-	-	(466)	(1 116)	(91)	(1 359)	(1 261)	(25)	-	(4 318)

Solde de clôture

31 décembre 2010

Coût	25 598 \$	18 591 \$	46 004 \$	55 612 \$	868 \$	35 314 \$	38 151 \$	500 \$	9 024 \$	229 662 \$
Cumul des amortissements	-	(5 606)	(32 620)	(21 535)	(353)	(14 330)	(23 375)	(50)	-	97 869
Valeur comptable nette	25 598 \$	12 985 \$	13 384 \$	34 077 \$	515 \$	20 984 \$	14 776 \$	450 \$	9 024 \$	131 793 \$

¹ Les acquisitions sont présentées au coût, après les subventions et les transferts entre les regroupements aux fins de présentation dans les états financiers.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles (suite)

Autres immobilisations corporelles

	Travaux de dragage	Structures d'amarrage	Immeubles	Améliorations locatives	Services publics	Routes et revêtements	Matériel et outillage	Projets en cours de construction	Total
Solde d'ouverture									
1^{er} janvier 2011									
Coût	4 971 \$	6 066 \$	639 \$	1 675 \$	3 903 \$	23 122 \$	7 291 \$	242 \$	47 909 \$
Cumul des amortissements	-	(670)	(437)	(266)	1 334	(17 018)	(5 772)	-	(25 497)
Valeur comptable nette	4 971 \$	5 396 \$	202 \$	1 409 \$	2 569 \$	6 104 \$	1 519 \$	242 \$	22 412 \$
Acquisitions ¹	- \$	89 \$	- \$	- \$	- \$	825 \$	496 \$	322 \$	1 732 \$
Ajustements	-	-	-	-	-	-	-	(343)	(343)
Amortissement	-	(159)	(44)	(79)	(255)	(1 135)	(806)	-	(2 478)
Solde de clôture									
31 décembre 2011									
Coût	4 971 \$	6 155 \$	639 \$	1 675 \$	3 903 \$	23 947 \$	7 787 \$	221 \$	49 296 \$
Cumul des amortissements	-	(829)	(481)	(345)	(1 589)	(18 153)	(6 578)	-	27 975
Valeur comptable nette	4 971 \$	5 326 \$	158 \$	1 330 \$	2 314 \$	5 794 \$	1 209 \$	221 \$	21 323 \$

¹ Les acquisitions sont présentées au coût, après les subventions et les transferts entre les regroupements aux fins de présentation dans les états financiers.

Solde d'ouverture

1^{er} janvier 2010

Coût	4 971 \$	6 031 \$	639 \$	1 354 \$	3 903 \$	22 623 \$	6 880 \$	752 \$	47 153 \$
Cumul des amortissements	-	(511)	(347)	(187)	(854)	(15 888)	(4 863)	-	(22 650)
Valeur comptable nette	4 971 \$	5 520 \$	292 \$	1 167 \$	3 049 \$	6 735 \$	2 017 \$	752 \$	24 503 \$
Acquisitions ¹	- \$	35 \$	- \$	321 \$	- \$	499 \$	411 \$	11 \$	1 277 \$
Ajustements	-	-	-	-	-	-	-	(521)	(521)
Amortissement	-	(159)	(90)	(79)	(480)	(1 130)	(909)	-	(2 847)

Solde de clôture

31 décembre 2010

Coût	4 971 \$	6 066 \$	639 \$	1 675 \$	3 903 \$	23 122 \$	7 291 \$	242 \$	47 909 \$
Cumul des amortissements	-	(670)	(437)	(266)	(1 334)	(17 018)	(5 772)	-	(25 497)
Valeur comptable nette	4 971 \$	5 396 \$	202 \$	1 409 \$	2 569 \$	6 104 \$	1 519 \$	242 \$	22 412 \$

¹ Les acquisitions sont présentées au coût, après les subventions et les transferts entre les regroupements aux fins de présentation dans les états financiers.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles (suite)

Immeuble loué

Les actifs de l'Administration portuaire compris dans les immeubles fédéraux et les autres immobilisations corporelles incluent un immeuble loué à des tiers aux termes de contrats de location simple dont les valeurs comptables sont respectivement 83 956 \$ (84 000 \$ en 2010) et 15 144 \$ (15 178 \$ en 2010).

Les contrats de location relatifs au terrain et aux immeubles en vertu de contrats de location simple non résiliables sont assortis d'échéances, de clauses de résiliation et de droits de renouvellement divers. Les paiements minimums futurs aux termes de contrats de location simple non résiliables totalisent 174 183 \$ (187 569 \$ en 2010).

9. Engagements

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 33 461 \$ (18 832 \$ en 2010). Au 31 décembre 2011, les obligations contractuelles en matière de construction et d'acquisition d'immobilisations corporelles pour des projets d'investissement sont évaluées à 6 369 \$ (23 781 \$ en 2010).

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les projets suivants qui devraient, selon les estimations, dépasser 1 000 \$ chacun, et d'autres projets qui devraient, pris dans leur ensemble, dépasser 1 000 \$:

Projet	Dépenses à ce jour	Engagements à la clôture de l'exercice	Coût total autorisé
Porte d'entrée du terminal multifonctionnel Richmond	17 903 \$	2 609 \$	74 511 \$
Amélioration au terminal South-End	24 014	2 664	37 414
Améliorations électriques aux terminaux	1 584	669	3 665
	43 501 \$	5 942 \$	115 590 \$

L'Administration portuaire a conclu une entente avec le gouvernement fédéral visant l'expansion et l'amélioration des terminaux (l'« entente ») grâce au Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers. Sous réserve des modalités de l'entente, l'Administration portuaire sera admissible à un financement du gouvernement fédéral pouvant aller jusqu'à la moitié du total des dépenses admissibles, ou 36 500 \$ et 17 500 \$, respectivement, pour les projets Richmond et South-End. Au 31 décembre 2011, l'Administration portuaire a reçu un montant total de 12 273 \$ (4 523 \$ en 2010) en financement aux termes de l'entente, et a une créance de 3 365 \$ (2 676 \$ en 2010).

10. Instruments financiers et gestion du risque

L'Administration portuaire est exposée à un certain nombre de risques en raison de la possession d'instruments financiers. La direction prend en considération et évalue ces risques de façon continue afin de s'assurer de leur gestion adéquate. Ces risques éventuels comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

10. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les entités auxquelles l'Administration portuaire fournit des services éprouvent des difficultés financières et ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations. L'Administration portuaire examine ses créances non réglées de façon continue et comptabilise une correction de valeur pour les créances douteuses, ou radie les créances qui sont considérées irrécouvrables après que toutes les mesures pour les recouvrer ont été prises. L'Administration portuaire atténue le risque de crédit en surveillant activement le classement par échéance des créances clients et fait un suivi régulier des comptes en souffrance.

Une analyse des créances de l'Administration portuaire, y compris des créances non courantes, et de la continuité de la correction de valeur pour pertes de valeur sur créances de l'Administration portuaire figure ci-dessous :

Créances	2011	2010
Créances clients et produits à recevoir	3 347 \$	4 143 \$
Subventions pour des infrastructures	3 365	2 676
Prêts	3 813	3 906
Moins : correction de valeur pour créances douteuses	(271)	(265)
	10 254 \$	10 460 \$

La qualité de crédit des actifs financiers qui ne sont pas échus et qui n'ont pas subi de perte de valeur est évaluée en fonction de l'information historique et tient compte des éléments suivants : nouveaux clients/locataires et clients/locataires actuels (p. ex. plus de six mois) sans aucun historique de manquement ou ceux dont le manquement a fait ultérieurement l'objet d'un recouvrement complet.

Une correction de valeur pour créances douteuses de 271 \$ (265 \$ en 2010) a été comptabilisée à la clôture de l'exercice à l'égard des créances clients, des autres créances et des prêts relativement aux comptes dont le recouvrement ultime est incertain. Les provisions pour les prêts sont égales à la différence entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur estimée de la garantie prise à l'égard du prêt. Les créances qui ont été radiées au cours de l'exercice s'élèvent à 686 \$ (15 \$ en 2010). Les prêts arrivés à échéance sans aucune provision connexe comptabilisée à la clôture de l'exercice, y compris les intérêts courus, s'élèvent à 1 800 \$. La direction est d'avis que l'Administration portuaire n'est pas exposée à un risque de crédit important puisque la quasi-totalité de ses créances, y compris les subventions pour des infrastructures, sont âgées de moins de 60 jours. De façon similaire, les prêts sont garantis par des actifs donnés en nantissement par des tiers à l'Administration portuaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Administration portuaire ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. L'Administration portuaire gère le risque en administrant la structure de son capital et en conjugaison avec sa prévision de trésorerie. Pour faciliter le programme de dépenses d'investissement, l'Administration portuaire détient une facilité de crédit, comme il est indiqué à la note 11 des états financiers. La facilité est révisée chaque trimestre afin d'assurer la conformité avec les clauses restrictives financières et de connaître le financement disponible pour répondre aux obligations financières. Aux termes des contrats, la dette bancaire de l'Administration portuaire (y compris les remboursements d'intérêt) et les dettes fournisseurs et les charges à payer viennent à échéance au cours des douze prochains mois.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

10. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations de la valeur de marché, comme les cours de change et les taux d'intérêt, aient une incidence sur le résultat net de l'Administration portuaire ou la valeur de ses instruments financiers.

a) *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs varie par suite des fluctuations des cours de change. La totalité des produits de l'Administration portuaire sont en dollars canadiens. Les dépenses engagées en monnaies étrangères représentent environ 1 083 \$ (707 \$ en 2010).

b) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs associés à la dette de l'Administration portuaire et au paiement des intérêts fluctuent à la suite des variations des taux d'intérêt du marché. L'Administration portuaire est exposée aux variations de taux d'intérêt sur sa facilité de crédit comme il est décrit à la note 11 des états financiers.

Actifs et passifs financiers

L'Administration portuaire classe ses actifs et ses passifs financiers selon leurs caractéristiques et selon les choix et les intentions de la direction. Le classement des actifs financiers comprend : a) à la juste valeur par le biais du résultat net (évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées aux résultats); b) détenus jusqu'à l'échéance (évalués au coût amorti, les profits et les pertes étant comptabilisés aux résultats dans la période au cours de laquelle l'actif est décomptabilisé ou déprécié); c) disponibles à la vente (évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les AÉRG pour la période considérée jusqu'à leur réalisation par le biais de cession ou de dépréciation; et d) prêts et créances (évalués au coût amorti, les profits et les pertes étant comptabilisés au résultat dans la période au cours de laquelle l'actif n'est plus comptabilisé ni déprécié). Le classement des passifs financiers comprend : a) à la juste valeur par le biais du résultat net (tel qu'il a été mentionné précédemment); et b) autres passifs (évalués au coût amorti, les profits et les pertes étant comptabilisés au résultat dans la période au cours de laquelle le passif n'est plus comptabilisé).

Au 31 décembre, les actifs et passifs financiers de l'Administration portuaire sont classés dans les catégories suivantes :

	2011	2010
Prêts et créances		
Créances et produits à recevoir	6 656 \$	7 103 \$
Créances non courantes	3 598	3 357
	10 254 \$	10 460 \$
Autres passifs		
Dettes et charges à payer	11 559 \$	11 707 \$
Dette bancaire	12 068	4 618
	23 627 \$	16 310 \$
Juste valeur par le biais du résultat net		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	343 \$	892 \$

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

10. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

L'Administration portuaire s'est dotée d'une structure hiérarchique à trois niveaux pour la présentation de la juste valeur des instruments financiers, fondée sur le fait que les données découlant des différentes techniques d'évaluation sont observables ou non observables. Les techniques observables reflètent les données du marché provenant de sources indépendantes alors que les données non observables reflètent les hypothèses de la direction. Les modifications des techniques d'évaluation des instruments financiers peuvent se traduire par des transferts de niveau. La hiérarchie des données se détaille comme suit :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables, soit directement soit indirectement; et
- Niveau 3 – données d'entrée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les valeurs comptables des actifs et des passifs courants se rapprochent de leur juste valeur en raison de la période assez courte à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers. Les prêts et créances sont présentés au coût amorti. Tous les actifs et passifs financiers de l'Administration portuaire étaient classés dans le niveau 1 au 31 décembre 2011.

11. Facilités de crédit

L'Administration portuaire détient une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant maximal de 35 000 \$ portant intérêt à des taux variables qui fluctuent selon le taux préférentiel bancaire. Au 31 décembre 2011, le montant prélevé sur la facilité renouvelable s'élevait à 12 068 \$ (4 618 \$ en 2010) et le montant de 22 932 \$ (30 382 \$ en 2010) était disponible. L'Administration portuaire est tenue de respecter certaines clauses restrictives financières aux termes de l'entente bancaire (note 12).

12. Gestion du risque de capital

Les objectifs de l'Administration portuaire en matière de gestion du capital sont de veiller à ce que les liquidités soient suffisantes pour remplir ses obligations financières et réaliser les plans opérationnels et stratégiques afin de continuer à offrir des avantages aux parties prenantes et de rester viable sur le plan financier. L'Administration portuaire évalue continuellement sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des fluctuations de la conjoncture et des caractéristiques du risque liées à ses actifs sous-jacents. Selon ses lettres patentes, l'emprunt global de l'Administration portuaire ne peut pas dépasser 75 000 \$ et l'Administration portuaire ne peut emprunter d'argent à titre de mandataire de Sa Majesté. À l'heure actuelle, l'Administration portuaire compte en grande partie sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour financer son programme de dépenses d'investissement. Le capital de l'Administration portuaire comprend une dette bancaire et des capitaux propres, après la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

12. Gestion du risque de capital (suite)

Gestion du capital	2011	2010
Dette totale	12 068 \$	4 618 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	343	892
Dette nette	11 725	3 726
Capitaux propres du Canada	143 339	140 509
Capital sous gestion	155 064 \$	144 235 \$

Dans le cadre des conventions d'emprunt existantes, les clauses restrictives sont surveillées et communiquées, comme l'exigent les modalités de la convention de crédit, chaque trimestre pour veiller à la conformité. L'Administration portuaire était en conformité avec toutes les conventions d'emprunt au cours de l'exercice.

13. Provisions

La valeur comptable des provisions liées aux poursuites intentées contre l'Administration portuaire à la clôture de l'exercice s'élevait à 2 074 \$ (2 074 \$ en 2010). Les modifications dans l'évaluation des provisions, découlant d'informations nouvelles ou modifiées, sont comptabilisées au résultat au cours de la période et classées à titre d'autres charges opérationnelles et administratives. Les estimations sont évaluées périodiquement et reflètent toute l'information connue à la clôture de l'exercice, y compris celle concernant l'incertitude liée au montant ou au moment du règlement éventuel. Les provisions relatives aux poursuites ont été reflétées dans les passifs courants au 31 décembre 2011. De l'avis de la direction, l'issue de ces poursuites ne donnera lieu à aucune perte importante au-delà du montant comptabilisé au 31 décembre 2011.

14. Obligation au titre des avantages du personnel

L'Administration portuaire a été créée le 1^{er} mars 1999, comme il est décrit à la note 1 des états financiers. En vertu de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration portuaire a été tenue d'établir, au plus tard le 1^{er} mars 2000, des régimes de retraite pour ses salariés en vigueur au 1^{er} mars 1999, comparables aux régimes de retraite qui étaient en place immédiatement avant qu'elle ne devienne une administration portuaire. Avant le 1^{er} mars 1999, tous les salariés étaient assujettis au Régime de pension de retraite de la fonction publique. L'Administration portuaire s'est conformée à cette exigence et a établi des régimes de retraite à prestations définies, qui étaient offerts seulement aux salariés en poste au 1^{er} mars 1999. Un régime de retraite à cotisations définies a été établi pour les salariés embauchés après le 1^{er} mars 1999. L'Administration portuaire a conclu une entente relative à un régime de retraite complémentaire sans capitalisation à l'intention de salariés désignés.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

14. Obligation au titre des avantages du personnel (suite)

Des renseignements sur la situation financière des régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes de l'Administration portuaire au 31 décembre 2011 sont présentés ci-dessous :

	Régimes à prestations définies		Autres régimes d'avantages		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde, à l'ouverture	9 595 \$	7 333 \$	2 030 \$	1 740 \$	11 625 \$	9 073 \$
Coût des services rendus au cours de la période (fraction de l'employeur)	424	311	203	95	627	406
Coût financier de l'obligation au titre de prestations	579	516	56	102	635	618
Cotisations des participants au régime	134	126	–	–	134	126
Prestations versées	(158)	(236)	(133)	(149)	(291)	(385)
Perte actuarielle	2 544	1 545	102	242	2 646	1 787
Solde, à la clôture	13 118	9 595	2 258	2 030	15 376	11 625
Variation de la juste valeur des actifs du régime						
Solde, à l'ouverture	9 578	8 059	–	–	9 578	8 059
Cotisations patronales	688	846	133	–	821	846
Cotisations salariales	134	126	–	–	134	126
Rendement réel des actifs du régime	(417)	783	–	–	(417)	783
Prestations versées	(158)	(236)	(133)	–	(291)	(236)
Solde, à la clôture	9 825	9 578	–	–	9 825	9 578
Passif au titre des prestations constituées au 31 décembre						
	(3 293) \$	(17) \$	(2 258) \$	(2 030) \$	(5 551) \$	(2 047) \$

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

14. Obligation au titre des avantages du personnel (suite)

La charge au titre des régimes de retraite et des autres avantages complémentaires de retraite comprise dans le résultat, à titre de salaires et avantages, et dans les AÉRG s'établit comme suit :

	Régimes à prestations définies		Autres régimes d'avantages		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Charge du régime						
Coût des services rendus au cours de la période (fraction de l'employeur)	424 \$	311 \$	234 \$	278 \$	658 \$	589 \$
Coût financier de l'obligation au titre de prestations	579	516	56	(46)	635	470
Rendement prévu des actifs des régimes	(639)	(585)	-	-	(639)	(585)
Charge de retraite						
Comptabilisée au résultat	364 \$	242 \$	290 \$	232 \$	654 \$	474 \$
Perte actuarielle comptabilisée immédiatement dans le résultat global	3 600 \$	1 347 \$	71 \$	58 \$	3 671 \$	1 405 \$

Le rendement prévu des actifs des régimes à prestations définies correspond au rendement estimé de chacun des actifs importants en fonction de la conjoncture du marché à la date d'évaluation et de la composition des actifs des fonds de placement qui composent les actifs des régimes, aux rendements additionnels présumés qui pourraient être obtenus grâce à une gestion active du capital, et à la provision implicite liée aux charges qui devraient être payées par la caisse de retraite.

Les actifs investis du régime à prestations définies et du régime complémentaire, par catégorie, au 31 décembre, s'établissent comme suit :

	Régimes à prestations définies		Régime complémentaire	
	2011	2010	2011	2010
Revenu fixe	33 %	33 %	14 %	14 %
Actions canadiennes	35 %	39 %	13 %	17 %
Actions étrangères	25 %	25 %	5 %	6 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 %	3 %	68 %	63 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

14. Obligation au titre des avantages du personnel (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes retenues aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées de l'Administration portuaire sont les suivantes au 31 décembre 2011 :

	Avantages des régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2011	2010	2011	2010
Taux d'actualisation	4,60 %	5,75 %	4,20 – 4,40 %	5,10 – 5,25 %
Taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes				
Régimes de retraite	6,50 %	6,94 %	s. o.	s. o.
Régime complémentaire	3,25 %	3,50 %	s. o.	s. o.
Taux d'inflation	2,50 %	2,70 %	2,50 %	2,50 %
Tendances relatives aux coûts des soins médicaux	s. o.	s. o.	4,50 %	4,50 %
Augmentation du taux de rémunération				
Régimes de retraite/régime complémentaire/ autres régimes	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Régime désigné	3,00 %	3,00 %	s. o.	s. o.

Les cotisations patronales qui devraient être versées au titre du régime à prestations définies et du régime complémentaire pour le prochain exercice se chiffrent, selon les estimations, à 700 \$ (672 \$ en 2010).

La date d'évaluation utilisée pour déterminer l'actif du régime et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre 2011. L'évaluation actuarielle la plus récente et la prochaine évaluation requise aux fins de capitalisation sont les suivantes :

	Évaluation actuarielle la plus récente	Prochaine évaluation actuarielle requise
Régime de retraite à prestations définies	31 décembre 2010	31 décembre 2011
Entente relative au régime de retraite complémentaire	31 décembre 2010	31 décembre 2011

Régime à cotisations définies

Les charges nettes pour les cotisations définies de l'Administration portuaire comprises dans les salaires et avantages s'élèvent à 160 \$ (145 \$ en 2010).

Autres régimes de prestations aux salariés

Les autres régimes comprennent des droits à des paiements forfaitaires pour tous les salariés au moment de leur retraite, calculés conformément aux politiques de l'Administration portuaire. Ces régimes, qui ne sont pas capitalisés, sont évalués au moyen de la méthode de répartition des prestations et selon la meilleure estimation fournie par la direction de l'indexation des salaires et l'âge de la retraite des salariés. Les hypothèses utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées sont conformes aux hypothèses utilisées dans la détermination de l'obligation des prestations constituées des régimes de retraite, à l'exception du taux d'actualisation.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

14. Obligation au titre des avantages du personnel (suite)

L'administration portuaire est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et, par conséquent, n'est pas obligatoirement couverte en vertu de la loi sur les accidents de travail de la Nouvelle-Écosse (*Workers' Compensation Act*). L'Administration portuaire est considérée comme un employeur autoassuré qui est responsable de l'indemnisation des accidentés du travail depuis sa constitution en société et avant. L'obligation de l'Administration portuaire au titre du régime non capitalisé d'indemnisation des accidentés du travail repose sur les prestations d'invalidité et de survivant attribuées et sur les prestations pouvant être octroyées pour des accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. Le régime est conforme à la loi sur les accidents de travail de la Nouvelle-Écosse.

15. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

	2011	2010
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel		\$
Créances clients	802 \$	(1 019)
Charges payées d'avance	(227)	(62)
Dettes et charges à payer	(148)	4 878
Produits différés	(785)	1 165
	<u>(358) \$</u>	<u>4 962 \$</u>
Dettes bancaires, après trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	343 \$	892 \$
Dettes bancaires	(12 068)	(4 618)
	<u>(11 725) \$</u>	<u>(3 726) \$</u>
Intérêts versés	<u>269 \$</u>	<u>220 \$</u>

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

16. Partie liée et autres informations

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs et les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'Administration portuaire, directement ou indirectement, au cours de l'exercice. De plus, la *Loi maritime du Canada* exige la communication de la rémunération et des indemnités versées aux administrateurs et à certains salariés. Un sommaire de la rémunération versée au 31 décembre 2011 figure ci-après :

Nom	Titre	Administrateurs			2011	2010
		Rémunération ¹⁾	Jetons de présence	Indemnité		
Mark MacDonald	Président du conseil d'administration	35 \$	33 \$	– \$	68 \$	63 \$
D.Geoffrey Machum	Vice-président du conseil d'administration	18	26	–	44	37
Trevor Johnson ²⁾	Administrateur	12	20	–	32	25
David Henderson ³⁾	Administrateur	12	18	–	30	27
Thomas McInnis ⁴⁾	Administrateur	12	20	–	32	30
L. Anne Galbraith ⁵⁾	Administrateur	12	20	–	32	29
David Fox	Administrateur	9	21	–	30	25
Karen Oldfield	Présidente-directrice générale	318	–	11	329	302
Paul MacIsaac	Vice-président principal	214	–	7	221	209
George Malec	Vice-président, Développement des affaires et exploitation	211	–	7	218	206
Krista Dempsey	Vice-présidente, Immobilier	156	–	7	163	154

De plus, les autres avantages à court terme et postérieurs à l'emploi fournis au cours de l'exercice se sont élevés à 155 \$ (143 \$ en 2010).

- 1) La rémunération comprend le salaire et les primes
- 2) Président du Comité des ressources humaines et de la rémunération
- 3) Président du Comité de sécurité, de l'environnement et de la prévention
- 4) Président du Comité de la stratégie de porte d'entrée
- 5) Présidente du Comité d'audit

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

17. Explication de la transition aux IFRS

Il s'agit du premier exercice pour lequel l'Administration portuaire publie ses états financiers selon les IFRS. Les méthodes comptables décrites à la note 2 ont été appliquées dans l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011, de l'information comparative présentée dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2010 (date de la transition aux IFRS pour l'Administration portuaire). Une explication de l'incidence de la transition des PCGR du Canada aux IFRS sur la situation financière, les capitaux propres, la performance financière et les flux de trésorerie est présentée dans les tableaux suivants et les notes y afférentes.

Exemptions choisies dans le cadre de la première application

Au moment de la transition, l'IFRS 1 permet certaines exemptions à l'application rétrospective intégrale. L'Administration portuaire a appliqué les exceptions obligatoires, le cas échéant, et certaines exemptions facultatives. Les exemptions facultatives adoptées par l'Administration portuaire se présentent comme suit :

- (1) L'Administration portuaire a choisi de comptabiliser tous les écarts actuariels cumulés de ses régimes à prestations définies dans les résultats non distribués à la date de transition. Aussi, l'Administration portuaire a choisi d'adopter l'exemption consistant à ne pas divulguer l'excédent ou le déficit des régimes à prestations définies et les ajustements liés à l'expérience avant la date de transition.
- (2) L'Administration portuaire a choisi de ne pas comptabiliser les coûts d'emprunt dans le coût en capital de ses projets avant la date de transition aux IFRS.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

17. Explication de la transition aux IFRS (suite)

Incidence sur l'état de la situation financière et les résultats non distribués :

	Note	31 décembre 2010 (date des derniers états selon les PCGR du Canada)			1 ^{er} janvier 2010 (date de transition)		
		PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS	IFRS	PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS	IFRS
Actifs							
Courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie		892\$	–\$	892\$	19\$	–\$	19\$
Créances		7 103	–	7 103	3 546	–	3 546
Charges payées d'avance		592	–	592	530	–	530
Actif financier dérivé		–	–	–	44	–	44
		8 587	–	8 587	4 139	–	4 139
Non courants							
Créances		3 357	–	3 357	1 676	–	1 676
Immobilisations corporelles		154 205	–	154 205	150 019	–	150 019
		166 149\$	–\$	166 149\$	155 834\$	–\$	155 834\$
Passifs et capitaux propres du Canada							
Courants							
Dette bancaire		4 618\$	–\$	4 618\$	5 840\$	–\$	5 840\$
Dettes et charges à payer	a)	13 766	(2 059)	11 707	8 888	(2 059)	6 829
Provisions	a)	–	2 074	2 074	–	2 074	2 074
Produits différés		1 068	–	1 068	1 063	–	1 063
		19 452	15	19 467	15 791	15	15 806
Non courants							
Obligation au titre des avantages du personnel	b)	516	1 531	2 047	843	171	1 014
Produits différés		4 126	–	4 126	2 966	–	2 966
		24 094\$	1 546\$	25 640\$	19 600\$	186\$	19 786\$
Capitaux propres du Canada							
Capital d'apport		50 857\$	–\$	50 857\$	50 857\$	–\$	50 857\$
Résultats non distribués	a) b) c)	91 198	(1 546)	89 652	85 377	(186)	85 191
		142 055	(1 546)	140 509	136 234	(186)	136 048
		166 149\$	–\$	166 149\$	155 834\$	–\$	155 834\$

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

17. Explication de la transition aux IFRS (suite)

Incidence sur le compte de résultat et l'état du résultat global :

		Exercice clos le 31 décembre 2010 (date des derniers états selon les PCGR du Canada)		
	Note	PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS	IFRS
Produits opérationnels				
Produits portuaires		28 840 \$	– \$	28 840 \$
Charges				
Salaires et avantages	b)	6 376	(45)	6 331
Entretien et réparations		871	–	871
Honoraires professionnels et honoraires de consultation		565	–	565
Autres charges opérationnelles et administratives		7 028	–	7 028
		14 840	(45)	14 795
Résultat opérationnel avant les autres produits et charges		14 000	45	14 045
Autres produits et charges				
Amortissement		7 159	–	7 159
Frais sur les produits bruts		1 145	–	1 145
Produits financiers, montant net	d)	(45)	–	(45)
Autres produits	d)	(80)	–	(80)
		8 179	–	8 179
Résultat net	b)	5 821	45	5 866
Résultat global				
Perte actuarielle sur les régimes à prestations définies	b)	–	(1 405)	(1 405)
Total du résultat global		5 821 \$	(1 360) \$	4 461 \$

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

17. Explication de la transition aux IFRS (suite)

Incidence sur le tableau des flux de trésorerie :

		Exercice clos le 31 décembre 2010 (date des derniers états selon les PCGR du Canada)		
	Note	PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS	IFRS
Activités opérationnelles				
Résultat net	b)	5 821 \$	45 \$	5 866 \$
Variation de la juste valeur de l'actif dérivé		44	–	44
Amortissement et autres ajustements		7 681	–	7 681
Obligations au titre des avantages du personnel	b)	(327)	(45)	(372)
Variation nette du fonds de roulement		4 962	–	4 962
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		18 181	–	18 181
Activités de financement				
Produits des subventions pour des infrastructures		4 523	–	4 523
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		4 523	–	4 523
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles		(18 832)	–	(18 832)
Prêts		(96)	–	(96)
Créances non courantes		(1 681)	–	(1 681)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(20 609)	–	(20 609)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		2 095	–	2 095
Dette bancaire, à l'ouverture		(5 821)	–	(5 821)
Dette bancaire, à la clôture		(3 726) \$	– \$	(3 726) \$

Notes relatives aux rapprochements

a. Provisions

Les provisions constituent des obligations dont le moment et(ou) le montant est incertain. Les provisions doivent être classées à part des autres passifs dans le bilan. Les provisions sont comptabilisées lorsque l'Administration portuaire détermine qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation, ce qui représente un seuil inférieur à celui des PCGR du Canada. Lors de la transition aux IFRS, l'Administration portuaire a évalué tous les passifs existants dont le moment ou le montant était incertain et a reclassé un montant de 2 074 \$ qui est passé des dettes aux provisions au 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010. De plus, l'Administration portuaire a comptabilisé un ajustement de 15 \$ dans les dettes et les résultats non distribués au 1^{er} janvier 2010 relativement à une différence sur le plan de la mesure des avantages à court terme.

Administration portuaire de Halifax

Notes

Au 31 décembre 2011 (en milliers de dollars canadiens)

17. Explication de la transition aux IFRS (suite)

b. Obligation au titre des avantages du personnel

Selon les IFRS, l'Administration portuaire comptabilise les écarts actuariels des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi dans les AÉRG dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Aux termes des PCGR du Canada, les écarts actuariels des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi ont été différés et amortis selon la « méthode du corridor », et les écarts actuariels des autres régimes d'avantages à long terme ont été différés et amortis sur une période liée au type de prestations. À la date de transition, l'Administration portuaire a choisi de se prévaloir de l'exemption de l'IFRS 1 et de comptabiliser tous ses écarts actuariels dans l'état de la situation financière, ce qui a donné lieu à une hausse de 171 \$ de l'obligation au titre des avantages du personnel et des résultats non distribués. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'Administration portuaire a comptabilisé une charge supplémentaire de 1 347 \$ et de 13 \$ dans les AÉRG et les salaires et avantages, respectivement, relativement à ses régimes de retraite, et a reclassé un montant de 58 \$ comptabilisé auparavant à titre de salaires et avantages dans les AÉRG relativement à ses autres régimes.

c. Coûts des services passés des régimes à prestations définies

Aux termes des IFRS, le coût des services passés découlant d'améliorations des prestations est comptabilisé selon le mode d'amortissement linéaire jusqu'à ce que les droits soient acquis ou, si les droits ont été acquis immédiatement, la charge est comptabilisée immédiatement dans le résultat net. Conformément aux PCGR du Canada, l'Administration portuaire amortissait le coût des services passés selon le mode d'amortissement linéaire sur la période correspondant à la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs en vertu du régime, ce qui constitue une période plus longue que la période d'acquisition des droits.

d. Présentation des états financiers

Conformément aux IFRS, certaines différences de présentation entre les PCGR du Canada et les IFRS étaient requises relativement aux postes du compte de résultat et de l'état du résultat global, lesquelles n'ont aucune incidence sur le résultat ou les capitaux propres présentés. Les postes touchés par les reclassements aux termes des IFRS comprennent les produits tirés des loyers reclassés dans les produits portuaires et les revenus de placement reclassés dans les produits financiers.